

L'ACTE ECCLÉSIAL DE RÉCONCILIATION OU LE SACREMENT DE PÉNITENCE

Point de vue systématique
protestant

par Gérard SIEGWALT

Il m'a été demandé de parler de l'acte ecclésial de réconciliation dans le protestantisme*. Le point de vue ainsi indiqué est historique et descriptif. À la réflexion, j'ai cru juste de ne pas traiter le sujet ainsi. Cela tient à deux raisons principales.

La première, c'est que l'on trouve, certes surtout en allemand, des études bien faites *tant* sur la critique de la Réforme protestante du XVI^e siècle vis-à-vis du sacrement de pénitence tel qu'il était compris dans l'Église catholique de l'époque ainsi que sur la compréhension positive propre, en particulier par la Réformation luthérienne, de ce sacrement considéré tantôt comme sacrement tantôt comme acte ecclésial à portée sacramentelle, *que* sur la désaffection ultérieure, même dans le luthéranisme, envers cette pratique sacramentelle qui, à vrai dire, avait pris une forme de plus en plus rigide et étriquée à travers le XVII^e siècle de l'orthodoxie théologique. Le rejet de la pratique sacramentelle pénitentielle par l'*Aufklärung* au nom de la liberté de conscience et de l'individualisme religieux était entériné,

* Lors du Colloque organisé par l'Institut de droit canonique de Strasbourg, du 7 au 10 mai 1984, sur le thème général de l'acte ecclésial de réconciliation.

quoiqu'en partie pour d'autres raisons, par de larges secteurs du piétisme. À partir du XIX^e siècle, on assiste à une redécouverte progressive, d'abord très localisée, petit à petit plus large, mais sans jamais devenir générale, et ce sous l'influence combinée du confessionnalisme luthérien et du piétisme avec sa pratique de la cure d'âme, de la pratique de la confession. Cette évolution est renforcée, au XX^e siècle, depuis la fin de la première guerre mondiale et surtout après la deuxième guerre mondiale, à la fois par l'ouverture œcuménique, les développements de la psychologie des profondeurs et les ébranlements existentiels favorisés par la crise de plus en plus étendue de civilisation, et la crise de l'homme qui y est liée, caractéristiques de notre époque. Sur toute cette évolution et sur la situation actuelle, je renvoie à la littérature existante.

La deuxième raison, c'est qu'une approche historique de notre sujet, pour intéressante et certainement aussi utile qu'elle soit, ne peut cacher le fait que le protestantisme dans son ensemble garde une relation brisée vis-à-vis de ce que les textes symboliques luthériens du XVI^e siècle permettent d'appeler le sacrement de pénitence. Qu'en est-il alors de la signification véritable de ce sacrement, qu'en est-il aussi de sa portée actuelle ? Une approche historique, descriptive, reste extérieure à ce questionnement. Celui-ci est systématique, donc en rapport avec la théologie dogmatique. C'est l'approche dogmatique que je privilégierai ici. Il y a à cela, outre la raison déjà indiquée, une autre raison encore qui tient au fait que nous assistons, dans le protestantisme certainement autant que dans le catholicisme, à un renouveau de la réflexion et sûrement aussi, liée à elle, de la pratique de la cure d'âme, sous l'influence de différentes conceptions psychologiques et pratiques psychothérapeutiques, comme aussi des pratiques du conseil de vie (*Lebensberatung*). Tout cela, qu'il s'agit de prendre en compte, pose la question du rapport entre toutes ces pratiques et le sacrement de pénitence ou de réconciliation. C'est cette question qui demande à être clarifiée, et c'est là une tâche systématique. Il faut préciser que, procédant ainsi, notre approche ne sera pas strictement confessionnelle, puisque le questionnement concernant le sacrement de pénitence est commun à toutes les Églises (principalement en Occident) ou du moins paraît, voire devrait l'être, s'il est vrai qu'il y va dans ce questionnement, en dernier ressort, de la guérison spiritu-

elle de l'homme lui-même. Aussi ce que nous dirons n'aura-t-il de pertinence que si cela ne vaut pas pour le protestantisme seul. Il est clair que cette affirmation n'implique pas une prétention d'absolutisme attribué au point de vue ici proposé, mais invite à le soumettre à la question de son aptitude à faire face, autrement dit à répondre à la détresse de l'homme. J'intitulerai par conséquent mon propos : *L'acte ecclésial de réconciliation. Point de vue systématique protestant.*

* * *

Quelle est la détresse évoquée ? On peut ici dire deux choses.

La première, c'est celle qui s'impose à notre attention quand nous prenons conscience du mal-vivre, du mal-être de l'homme, c'est-à-dire de tout ce qui fait obstacle à son épanouissement d'homme, de ce qui fait obstacle en lui-même, pas seulement dans les circonstances extérieures de sa vie, pas seulement du fait de son imbrication dans toutes sortes de réalités extérieures aliénantes, mais du fait que lui, tel qu'il vit ces réalités, certes marqué par elles mais toujours en même temps sujet libre responsable, est comme en travers de lui-même, en travers de son épanouissement d'homme. Dans cette détresse, que l'homme est à soi-même, sa question est : comment dépasser ce mal-vivre, ce mal-être, dans le sens d'un mieux-vivre, d'un mieux-être de l'homme avec lui-même, en lui-même, et par voie de conséquence, alors aussi avec autrui et dans le monde. L'homme est vu ici *coram seipso* et *coram hominibus, coram mundo*. Nous connaissons l'importance de toutes ces relations intra-humaines et inter-humaines, telles qu'elles ressortissent au plan psychique, l'âme (psychique) étant entendue comme cette dimension de la personne humaine qui, tournée vers et enracinée dans le corps en tant que sa forme (*Gestalt*) physique d'un côté, l'esprit (âme spirituelle) en tant que son auto-transcendance de l'autre côté, est le cœur de l'homme. La détresse de l'âme (psychique) ainsi entendue relève de l'approche thérapeutique de la psychologie, donc de la psychothérapie, ainsi que du conseil dans les problèmes de vie. L'utilité et, partant, la nécessité de ces instances d'aides pour l'épanouissement de l'homme ne sont pas à démontrer. Nous n'avons pas ici à examiner la question de la valeur respective des différentes

formes existantes de psychothérapie ou de conseil de vie.

Il faut dire une deuxième chose. Car la détresse psychique au sens indiqué n'épuise pas la détresse intérieure de l'homme, liée au mal-vivre, au mal-être de l'homme en lui-même et également, de ce fait, à son mal-vivre, son mal-être avec autrui et dans le monde. Il y a une autre détresse encore, qui n'est pas indépendante de la première, qui se tisse avec elle et à travers elle, et qui cependant est spécifique : la détresse proprement spirituelle de l'homme, sa détresse *coram Deo*. L'homme est vu, l'homme se voit ici comme confronté avec une instance dernière qui transcende encore son âme (psychique) tout en la marquant et en étant marquée par elle. Le lien de l'esprit de l'homme à l'âme (psychique) apparaît en ce que la détresse de l'âme rejaillit sur l'esprit et la détresse de l'esprit sur l'âme, mais la spécificité de l'esprit par rapport à l'âme s'atteste dans le fait que là où elle est reconnue, là où par conséquent l'homme ne confond pas l'âme avec l'esprit et distingue entre la détresse de l'âme et la détresse de l'esprit, la résolution de celle-ci — ou du moins un processus engagé de résolution de celle-ci — libre pour une résolution, pour un processus de résolution de celle-là, ne serait-ce que dans le sens que l'homme acquiert une nouvelle relation à sa détresse psychique et ainsi la transcende, comme à l'inverse la résolution — ou le processus de résolution — de la détresse psychique peut ouvrir l'homme à sa dimension spirituelle d'auto-transcendance et le confronter ainsi avec sa détresse spirituelle. Celle-ci est liée à la question non résolue — et cette résolution ne peut être que de l'ordre de la foi — soit de la mort, soit du sens de la vie, soit de la faute ou culpabilité, qui sont les formes majeures de la question de Dieu, laquelle se pose toujours en relation avec la question du mal. Il n'y a pas lieu d'explicitier ici cette affirmation globale. Il est cependant clair que la détresse spirituelle de l'homme n'est pas réductible à sa détresse psychique ni vice-versa.

Il faut alors préciser notre sujet général — l'acte ecclésial de réconciliation — face à ces deux dimensions — psychique et spirituelle — de la détresse intérieure de l'homme. Sans que nous puissions ici exposer pour lui-même le concept biblique et théologique de réconciliation, il suffit de dire que ce concept se réfère à la réalité pécheresse de l'homme et exprime le sens de l'œuvre de Dieu en Christ, à savoir que le péché de l'homme est, en

Christ et donc dans la foi, vaincu comme puissance d'aliénation par rapport à Dieu et, du coup, par rapport à soi-même et à tout ce qui est. Il y a réconciliation parce qu'il y a, de la part de Dieu et donc pour la foi, pardon du péché en tant que rupture fondamentale d'avec Dieu, et des péchés en tant qu'explicitations variées, en pensées, en paroles, par acte ou par omission, du péché essentiel : le pardon ne fait pas que le péché — et aussi les péchés — soient nuls et non avenus. L'homme en effet est à jamais marqué par le péché essentiel, par la rupture d'avec Dieu ; en langage mythique, on dira qu'il n'est plus dans la condition du paradis mais dans celle de la chute. Et chaque péché particulier actualise le péché fondamental et s'inscrit dans l'histoire, marquant par ses effets aliénants, destructeurs, le pécheur lui-même et tout ce qui est, tous ceux qui sont atteints par ce péché. Le pardon ne supprime pas toutes les conséquences du péché ni celui-ci même, mais il rétablit, dans les conditions de la chute ou de l'aliénation, la relation à Dieu et également à tout le réel, et transforme ainsi l'homme et aussi tout son environnement dans la mesure où celui-ci est à son tour touché par la puissance de renouvellement qui, du fait du pardon, est à l'œuvre dans l'homme. Ce qu'on appelle l'acte ecclésial de réconciliation a trait au soi-disant pouvoir des clés, c'est-à-dire à l'autorité que le Christ a donnée aux siens, et centralement aux apôtres (selon Matthieu 18 : 18, à comparer avec Matthieu 16 : 19, et Jean 20 : 23), de retenir ou de remettre les péchés, de la part de Dieu. On parle à ce propos de sacrement de pénitence, de *pénitence* parce que le pardon est donné à ceux qui se repentent et qui croient, c'est-à-dire qui se laissent visiter dans leur réalité pécheresse et se laissent attirer, à travers cette visitation, vers la vie nouvelle du Christ (la pénitence est ainsi l'actualisation du baptême, en tant qu'il rend participant de la mort et de la résurrection du Christ), de *sacrement* parce que d'une part la pénitence dans ses deux moments de mort et de résurrection, ou de contrition et de foi — dont résultent alors les fruits de la vie nouvelle — est l'œuvre opérée dans le pénitent par le *sacramentum* — en grec, le *mysterion* — qu'est le Christ, parce que d'autre part il y a ce signe sacramentel particulier, institué par le Christ dans son Église, cet acte ecclésial donc, par lequel, moyennant l'absolution, l'attestation du pardon de la part de Dieu, le pénitent n'est pas simplement assuré dans sa conscience de la réconciliation avec Dieu, mais s'ouvre, s'expose tota-

lement à l'action réconciliatrice et donc pardonnante de Dieu en Christ par le Saint-Esprit, telle qu'elle s'effectue dans cet acte, étant entendu que celui-ci, dans son caractère ponctuel, porte potentiellement en lui et trouve son sens dans tout un processus de réconciliation.

Comment cet acte ecclésial de réconciliation — de réconciliation avec Dieu mais, partant, aussi de l'homme avec lui-même, avec autrui, avec le monde, car le pardon est une réconciliation qui est en puissance englobante de tout — se situe-t-il par rapport à la détresse psychique et spirituelle de l'homme ? La réponse esquissée, selon laquelle le pardon de Dieu offert et à l'œuvre dans le sacrement de pénitence renouvelle comme promesse non seulement la relation de l'homme à Dieu, mais aussi les relations à lui-même, à autrui, à tout le réel, est une réponse systématique : une telle réponse dit le tout, mais nécessite de montrer comment, concrètement, dans le vécu, on arrive à ce tout. Sinon, en disant en principe tout, on pourrait ne dire rien du tout, tant ce tout pourrait être éloigné de la détresse réelle, au plan vécu, de l'homme. Il nous faut donc référer l'un à l'autre l'acte ecclésial de réconciliation et la détresse psychique et spirituelle de l'homme.

Il importe ici d'abord de bien voir, au plan du langage, la nature de l'acte ecclésial de réconciliation — du sacrement de pénitence — et la nature propre de la détresse psychique et spirituelle de l'homme. Je dirai que la nature du sacrement de pénitence est essentiellement d'être prophétique ; j'entends dire par là que la démarche caractéristique de ce sacrement est une démarche de haut en bas. L'homme ici est affecté par un agir de Dieu qui le convainc de son péché, de sa perte, et qui le reçoit par le pardon comme son enfant. La contrition de l'homme et sa foi sont la réponse à cet agir de Dieu. La nature de la détresse psychique et spirituelle de l'homme est d'être expérientielle ; la démarche est ici une démarche de bas en haut. L'homme vit sa détresse et a besoin de la dire. Ce n'est qu'en la disant qu'il peut découvrir, en soi et hors de soi, les éléments de réponse et peut-être la réponse à sa détresse. Toute la question est de savoir si et comment la démarche prophétique du sacrement de pénitence peut rejoindre la démarche expérientielle de la détresse psychique et spirituelle de l'homme.

En ce qui concerne d'abord la détresse psychique de l'homme, le sacrement de pénitence semble à première vue peu apte à y répondre. À ce niveau de l'âme (psychique) qui, vu de l'esprit, est avant-der-

nier, la dimension de l'esprit étant la dimension dernière, ultime (encore qu'il y ait, comme on l'a dit, une imbrication réciproque des deux dimensions, psychique et spirituelle), parler de péché, de Dieu, de pardon — affirmations centrales sur le plan du sacrement de pénitence, et affirmations dernières — ne rejoint pas facilement le vécu et n'y est pas immédiatement pertinent. Cela peut même carrément étouffer l'âme dans sa réalité propre et ainsi — pour employer le langage de la psychologie des profondeurs — refouler le donné psychique. La détresse humaine, à ce niveau, a besoin d'être accueillie et écoutée ; elle a besoin d'un vis-à-vis fraternel qui est d'abord homme (ou femme) d'écoute et qui n'est homme (ou femme) de Parole qu'en tant que l'écoute est d'abord elle-même une Parole, une parole d'acceptation de la détresse de l'autre. En ce sens, on peut dire que toutes les formes de psychothérapie et de conseil dans les problèmes de vie, lorsqu'elles ne s'absolument pas elles-mêmes mais sont ouvertes à la dimension dernière, spirituelle, sont présupposées par, ou impliquées dans le sacrement de pénitence. Il ne s'agit pas par là d'annexer à ce sacrement toutes ces pratiques aujourd'hui largement autonomes, il s'agit simplement de dire quelle est leur place par rapport à lui, et que lui-même ne serait plus ce qu'il est appelé par le Christ à être, s'il s'absolutisait vis-à-vis de ces pratiques et prétendait les rendre superflues. Elles sont de toute évidence utiles et nécessaires, et le sacrement de pénitence ne peut pas se substituer à elles, mais ne peut que leur être ouvert : par là, il ne peut que contribuer à les ouvrir elles-mêmes à lui. C'est là le sens de ce qu'on appelle la cure d'âme. Elle est, dans l'Église, le contexte dans lequel s'exerce le sacrement de pénitence proprement dit ; elle en est la voie d'approche et le prolongement. Il n'y a pas à situer ici l'une par rapport aux autres : la cure d'âme d'un côté, la psychothérapie et le conseil de vie de l'autre. On peut simplement dire qu'il y a entre toutes les formes d'aide proposées à l'homme dans sa détresse psychique, un lien qui est fondamentalement de complémentarité, là où aucune de ces formes ne s'absolutise. Et on peut dire également alors que le sacrement de pénitence ne peut se concevoir sans elles, même s'il est par ailleurs spécifique. Sa spécificité tient à la confession des péchés et à l'absolution, la déclaration du pardon.

En ce qui concerne la détresse spirituelle de l'homme, il faut réflé-

chir au rapport qu'il y a entre elle telle que nous l'avons caractérisée (elle est liée à la question de la mort, du sens de la vie, de la faute ou culpabilité qui sont les différentes formes de la question de Dieu, celle-ci apparaissant toujours en rapport avec la question du mal) et le péché, la réalité pécheresse de l'homme en tant que concernée par le sacrement de pénitence. Cette réflexion permet seule de mesurer si et dans quelle mesure le sacrement de pénitence est susceptible de répondre à la détresse spirituelle de l'homme. À première vue, le sacrement de pénitence est référé seulement à la réalité de la faute de l'homme, à condition toutefois d'identifier faute et péché. Cette identification cependant, lorsqu'elle est faite telle quelle, est réductrice *et* de l'essence de la faute, *et* de l'essence du péché : si les deux notions sont parfois utilisées (aussi dans la Bible) de manière équivalente, il faut pourtant voir que cette identification est un aboutissement, non un point de départ. L'aboutissement, c'est que la faute qui se vit au plan psychique comme sentiment de culpabilité (le sentiment de culpabilité relève d'une maladie de l'âme), et au plan spirituel comme conscience de la faute (seul au plan spirituel je rencontre ma faute effective, cette faute reconnue me libère du sentiment diffus et morbide de culpabilité et me constitue comme réellement coupable, dans le sens que je dois me reconnaître tel, et ne pas fuir cette reconnaissance en m'évadant dans la maladie psychique du sentiment de culpabilité), — l'aboutissement, c'est que la faute reconnue me place dans une solitude dernière, une solitude — j'allais dire — métaphysique où je ne peux désormais — si toutefois je le peux — qu'assumer ma faute et la solitude dernière dans laquelle elle me place. J'atteins, dans la conscience, dans la reconnaissance de ma faute ainsi entendue (Caïn qui tue Abel, David qui commet l'adultère avec la femme d'Urie, etc.), une limite ultime, à laquelle le caractère concret, positif de ma faute confère quelque chose d'inéluctable et dans ce sens de nécessaire ; je ne peux y échapper. Cette limite peut m'ouvrir — ou au contraire me fermer, selon la décision libre et mystérieuse de mon être profond — à la transcendance, théologiquement parlant à Dieu. Lorsqu'elle m'ouvre à Dieu, le Dieu de la révélation à Israël et en Jésus le Christ, qui fonde le sacrement de pénitence, autrement dit lorsqu'avec ma faute je me laisse placer dans la relation à Dieu, lorsque je me situe avec elle non pas simplement *coram meipso*, et aussi *coram mundo*, mais *coram Deo*, faute et péché

sont un. Ils sont un dans cet aboutissement de tout un chemin qui conduit du sentiment névrotique de culpabilité à la conscience, à la reconnaissance de la faute, et de celle-ci à la reconnaissance de l'instance « Dieu » devant laquelle la faute me traduit. Il est essentiel, au niveau du vécu de l'homme, que le sacrement de pénitence qui se réfère au péché de l'homme, prenne en compte tout ce cheminement qui va de la faute au péché ; sinon, le péché tend à être une notion intellectuelle et non une réalité existentielle, la réalité de mon aliénation d'avec Dieu et, partant, d'avec moi-même et tout ce qui est. Le sacrement de pénitence est susceptible d'être réponse à la réalité de la faute et à la question de Dieu à laquelle, *ubi et quando visum est deo*, elle peut conduire l'homme, lorsqu'il se comprend lui-même comme un *sacrement long* et lorsque l'acte sacramentel ponctuel de la confession et de l'absolution s'inscrit dans cette démarche longue, une démarche qui ne précède pas seulement l'acte sacramentel en tant que tel, mais qui aussi le prolonge, étant entendu que l'acte sacramentel à la fois est toujours l'aboutissement d'un processus de réconciliation déjà en cours *et* le signe, le sceau, la promesse d'un processus de réconciliation ouvert à une plénitude à venir ; il est donc un acte signifiant et performant, performant et signifiant ; il ouvre un passé à un avenir, en libérant pour le présent.

Le sacrement de pénitence concerne-t-il aussi les autres formes de la question de Dieu, autrement dit ces deux autres expressions de la détresse spirituelle de l'homme ont-elles quelque rapport à la réalité pécheresse de l'homme ? On peut répondre deux choses. Premièrement, il ne faut en aucun cas assimiler purement et simplement ces formes qui témoignent de la détresse spirituelle de l'homme au péché, faute de quoi on réduit celles-ci (les expressions de la détresse spirituelle de l'homme) à ce qui devient alors une notion abstraite, celle de péché. Dans une telle assimilation, la détresse spirituelle et le péché sont perdants. Il importe au contraire de traverser de part en part l'une et/ou l'autre question (de la mort et du sens de la vie), telle(s) qu'elle(s) se pose(nt) concrètement, et cela signifie — puisque l'homme dans sa détresse ne peut avancer qu'en la disant — de reconnaître les instances d'accompagnement de l'homme (psychothérapie, conseil de Vie), instances que j'appellerai d'accouchement, où l'homme, dans sa détresse, est accompagné par

quelqu'un dans la douloureuse et prometteuse opération de naissance à soi, opération qu'il ne peut, souvent, accomplir qu'avec l'aide d'un accoucheur spirituel ; la psychothérapie et le conseil de vie peuvent être cela, par-delà la détresse psychique qui les concerne d'abord, et ce en raison de l'inséparabilité du psychique et du spirituel. Il importe également que le sacrement de pénitence, ouvert aux dites instances, soit lui-même, dans sa compréhension longue dont nous avons déjà parlé, lieu de cure d'âme, psychique et spirituelle, non en concurrence avec les autres instances mentionnées, mais selon les nécessités, c'est-à-dire les besoins des « usagers », et selon les possibilités, c'est-à-dire les aptitudes de ceux qui sont les ministres du sacrement de pénitence. Cela est vrai, parce que — et c'est là la deuxième réponse — les différentes formes de la détresse spirituelle de l'homme, là où elles sont traversées, où elles ne sont donc pas refoulées, conduisent l'homme à sa propre limite et à la conscience de son incomplétude, de son inaccomplissement. Lorsque cette situation ouvre à Dieu et est vécue devant lui, elle apparaît à l'homme comme exprimant son aliénation par rapport à Dieu, c'est-à-dire sa réalité pécheresse. Le péché prend ici une signification plus profonde encore que celle évoquée à propos de la faute, où le péché était *un* péché, *une* faute concrète. Déjà la faute ainsi entendue place l'homme dans la réalité *du* péché ; autrement dit le péché actuel le conduit à la conscience du péché essentiel. L'homme n'accède pas à cette conscience qu'à travers la faute, mais aussi à travers la réalité de la mort — de la mort à la fin de la vie, mais aussi de la mort comme dimension de la vie elle-même — et la question de la fin dernière, de Dieu, qu'elle fait surgir ; la question du sens de la vie procède de la même réalité de la mort et se confond avec la question de la fin dernière. Si le sacrement de pénitence est référé, comme nous l'avons dit, à la réalité pécheresse de l'homme, cela signifie qu'il ne répond pas seulement à la réalité de la faute et donc du péché actuel de l'homme, mais aussi au péché essentiel, à l'aliénation fondamentale de l'homme par rapport à Dieu.

Cela signifie que le sacrement de pénitence n'est pas seulement le sacrement de la culpabilité et du pardon, mais aussi, en tant que référé au-delà du péché actuel au péché essentiel, à l'aliénation essentielle de l'homme, le sacrement du rétablissement de la relation à Dieu, du rétablissement de cette relation *dans* la réalité de l'aliénation, c'est-à-dire dans la réalité de la détresse humaine sous

ses différentes formes. Ce n'est que de cette manière que le sacrement de pénitence qui, compris ainsi, est avec bonheur appelé sacrement de réconciliation — terme qui couvre à la fois la réalité de culpabilité de l'homme *et* sa réalité plus essentielle d'aliénation — est susceptible de répondre à *toute* la détresse spirituelle de l'homme, pas seulement à celle liée à la faute, mais aussi à celle liée à la mort et à l'absurdité, au non-sens de la vie. Nous pouvons répéter ici ce que nous avons déjà dit ci-dessus, à savoir que la réconciliation entendue au sens non seulement étroit de pardon de la faute ou du péché actuel, mais au sens large de rétablissement de la relation à Dieu, donc de la grâce, du *par-don* dans ce sens-là (nous vivons par don, par grâce), ne supprime pas l'aliénation mais la dépasse, la vainc, on peut dire aussi la transforme. La mort n'est pas supprimée, le non-sens n'est pas évacué, mais ils sont vaincus par une vie plus grande et par un sens plus grand.

* * *

Pour conclure, je ferai quelques remarques prolongeant ce qui a été dit jusqu'ici.

La première remarque est pour rappeler que le sacrement de pénitence ou de réconciliation s'inscrit dans le ministère de cure d'âme (*Seelsorge*) qui est celui de l'Église, et plus particulièrement de tous les ministères de cure d'âme qui existent, dans l'Église et hors d'elle dans sa visibilité apparente — peu importe que ces ministères portent ce nom ou pas, qu'ils soient donc exercés *ex officio* ou de manière plus cachée, conformément aux charismes variés des uns et des autres — ; le ministère de la Parole et des Sacrements institué dans l'Église, le sacerdoce dans sa forme ministérielle donc, participe de son côté à ce ministère de cure d'âme dont il n'a pas le monopole et pour lequel on peut seulement souhaiter qu'il soit adéquatement préparé en relation avec sa vocation d'être un ministère de la Parole et des Sacrements, y compris du sacrement de pénitence.

Deuxièmement, le sacrement de réconciliation, en tant qu'il est référé à la faute ou culpabilité de l'homme dans le sens du péché actuel, est le sacrement de pénitence au sens strict, c'est-à-dire sacrement de culpabilité reconnue — de confession donc — et de pardon déclaré, par conséquent d'absolution. En tant que référé au

péché essentiel, fondamental, à l'aliénation radicale de l'homme qui est au-delà de tout péché actuel — ce péché d'origine, cette aliénation irréductible apparaît à l'homme lorsque la réalité de la faute, mais aussi celle de la mort et du non-sens le placent devant Dieu —, le sacrement de réconciliation est sacrement de pénitence au sens large : il n'y a pas ici nécessairement confession d'une faute et dans ce sens d'un péché *actuel*, mais expression d'une détresse qui est encore au-delà et qui n'est pas nécessairement liée à une faute ou à un péché actuel, mais qui peut être liée à la question de Dieu et aussi à la question du mal apparaissant à travers l'expérience de la mort et du non-sens. Il n'y a pas alors nécessairement déclaration du pardon dans le sens du pardon d'un péché actuel, mais attestation du pardon dans un sens encore plus fondamental, plus radical, plus essentiel, dans le sens de la grâce non pas seulement ponctuelle mais fondamentale, non seulement actuelle mais ontologique, de Dieu. Le sacrement de pénitence ainsi entendu comme sacrement de rétablissement de la relation à Dieu, *dans* la réalité même du péché essentiel et le vainquant dans le sens qui a été dit, inclut et dépasse le sacrement de pénitence au sens strict, en tant que celui-ci est référé non tant à la réalité pécheresse ou réalité d'aliénation elle-même, mais au péché actuel. La pratique usuelle du sacrement de pénitence concerne la pénitence au sens strict. Mais de même que nous avons dit que le sacrement de pénitence s'inscrit dans un ministère de cure d'âme beaucoup plus large, de même nous disons ici qu'il ne répond pas à *toute* la détresse spirituelle de l'homme telle qu'elle est liée à son aliénation essentielle que s'il n'est pas seulement — ce qu'il est *aussi*, et c'est capital — sacrement de la confession de la faute et de l'absolution de la faute, mais également sacrement de la confession de la détresse spirituelle de l'homme sous toutes ses formes et d'attestation de la grâce victorieuse de Dieu. Je ne pense pas que la formule d'absolution liée au sacrement de pénitence au sens strict soit ici, relativement au sacrement de réconciliation au sens large, appropriée. Je pense qu'est beaucoup plus appropriée, dans ce cas, l'attestation de la victoire de Christ *sur* le péché, la mort, Satan, sur toutes les puissances du mal, une attestation donnée, là où elle se concentre en un geste sacramentel, sous forme de bénédiction avec imposition des mains. Je propose que les formulaires de confession individuelle soient élargis dans ce sens, et que les formulaires de con-

fession communautaire soient de leur côté différenciés, même si ici le geste sacramentel de l'imposition des mains n'est sans doute pas généralement applicable (sauf dans certains cas précis, en particulier à l'occasion de retraites).

Troisièmement, le sacrement de pénitence ou de réconciliation est le sacrement d'actualisation du baptême, c'est-à-dire qu'il est le sacrement de la nouvelle naissance en tant que celle-ci, initiée par le baptême, est un processus de toute la vie, la vie étant dans toute sa durée « un temps de naître » (P. Bockel). Le sacrement de pénitence est le sacrement de suite, si je puis dire ; le ministère de la Parole et des Sacrements est non seulement ministère baptismal mais aussi ministère de suite, en union avec tous les ministères de cure d'âme, ecclésiaux et non proprement ecclésiaux dont il a été parlé — nous nous limitons aux sacrements du baptême et de la pénitence ou réconciliation. Il est cependant évident que la prédication de la Parole et le sacrement de l'eucharistie en particulier participent de leur côté, avec le sacrement de pénitence ou de réconciliation, au renouvellement et à la croissance de l'existence baptismale.

Quatrièmement, s'il est vrai que le Christ a envoyé, selon Matthieu 28, les apôtres pour faire de toutes les nations des disciples, par le baptême et la prédication de l'Évangile, et s'il est vrai aussi qu'il a remis aux mêmes le « pouvoir des clés », il est clair que l'autorité ainsi conférée n'est pas limitée *stricto sensu* aux seuls apôtres et à leurs successeurs, mais concerne toute l'Église. Mais, concernant toute l'Église, elle concerne aussi et en propre le sacerdoce ministériel. Tous participent au sacerdoce — c'est là ce qui est entendu, selon 1 Pierre 2, par sacerdoce commun de tous les croyants —, les « ministres » particuliers sont appelés par le Christ à vivre ce sacerdoce commun de manière particulière, en tant que ministres de la Parole et des Sacrements. Il n'y a pas là légitimement concurrence entre la part que prend dans le sacerdoce commun le peuple chrétien dans son ensemble et ceux à qui y sont donnés des charismes dans l'ordre de l'évangélisation et aussi, entre autres, de la cure d'âme d'une part, le sacerdoce ministériel d'autre part. Les conflits qui peuvent ici surgir relèvent de la cure d'âme et sont un lieu d'application du sacrement de réconciliation. J'ajouterai que, de même que l'Église chrétienne (en tous cas occidentale, je pense aussi orientale) a tou-

jours autorisé des « laïcs » à conférer le baptême, dans des situations particulières, ces « laïcs » pouvant être des hommes ou des femmes, il n'y a aucune raison intelligible (*ein-sichtig*) pour ne pas étendre cette disposition au sacrement de pénitence ou de réconciliation en tant que sacrement d'actualisation du baptême précisément : il n'y a donc aucune raison pour que dans certaines situations des hommes et des femmes, ayant le charisme et donc l'autorité spirituelle correspondante, un charisme qu'ils ne s'arrogent pas mais qui leur est reconnu soit communautairement, soit dans des cas d'espèces, par des individus faisant appel à eux et qui doit s'avérer à l'usage, n'entendent la confession d'un autre et n'attestent le pardon et la grâce de Dieu au nom du Christ, de manière sacramentelle.

Cinquièmement, je dirai mon rêve de l'Église, c'est-à-dire l'Église telle que je la rêve (cf. l'ouvrage de ce titre, *Traum von der Kirche*). Je rêve d'une Église qui ne culpabilise pas dans le sens du sentiment de culpabilité dont il a été dit qu'il est une maladie de l'âme, mais qui aide à passer de ce sentiment morbide à la reconnaissance de la faute, autrement dit d'une Église qui aide des mineurs à devenir majeurs, des non-adultes à devenir des adultes, car on devient toujours adulte par la faute déjà faite (certainement pas par la faute qu'on fait *pour* devenir adulte) et par la reconnaissance de cette faute, comme on devient libre du poids de cette faute par le pardon. Je rêve d'une Église dans laquelle on puisse dire non seulement sa faute, mais aussi ses doutes, ses échecs, ses angoisses, ses conflits intérieurs à des frères et à des sœurs qui, par l'expérience, ont acquis de la sagesse et du discernement et qui, dans la conscience de l'œuvre de nouvelle naissance que le Christ veut accomplir à travers toute la vie et dans l'ouverture sereine et reconnaissante à tous les apports de la psychologie et des pratiques psychothérapeutiques et aussi de conseil de vie, dans la mesure où elles sont conscientes de la dimension spirituelle de l'homme, sont devenus des accompagnateurs et des accoucheurs spirituels. Et je rêve d'une Église ou le sacrement de pénitence, de réconciliation, soit compris dans ce sens large, et où l'attestation du pardon et de la victoire du Christ sur toutes les puissances de destruction (mort, non-sens, mal) soit donnée avec autorité. Je rêve d'une Église où — car c'est là la condition normale de cette autorité, qui ne connaît pas beaucoup d'exceptions — les con-

fesseurs ou les accompagnateurs — peu importe le nom — soient eux-mêmes au bénéfice du sacrement de pénitence ou de réconciliation (ce n'est pas là un vœu sans objet dans le protestantisme), en ayant eux-mêmes un confesseur ou un accompagnateur ; car, à moins de risquer d'être un usurpateur, ne peut être accoucheur que celui qui est accouché, toujours à nouveau ; ne peut être confesseur ou accompagnateur que celui qui a lui-même un confesseur ou un accompagnateur. Je rêve d'une Église ou le sacrement de pénitence, de réconciliation, se manifeste dans le processus de guérison, c'est-à-dire de pardon et de réconciliation, *et* des confesseurs ou accompagnateurs eux-mêmes *et* de ceux qui recourent à eux pour se placer dans la lumière du Christ.

En dernier lieu, je préciserai que je n'ai parlé que de la détresse intérieure, psychique et spirituelle de l'homme. Je n'ai pas parlé de la dimension sociale, collective de la faute, de la mort, du non-sens et du péché fondamental auquel ils renvoient, c'est-à-dire que je n'ai pas parlé de la dimension collective de la question de Dieu et du mal. C'est là une limite de ma communication. Le rapport entre le péché dans sa dimension collective et le sacrement de pénitence, de réconciliation, appellerait une nouvelle réflexion (cf. à ce propos une indication plus loin). À cela est lié le fait que je n'ai pas vraiment parlé du sacrement de pénitence, de réconciliation, comme démarche communautaire. Le problème ici est double : il peut y avoir des démarches pénitentielles individuelles au sein d'une communauté ecclésiale assemblée (et particulièrement lors de retraites), *et* puis il peut y avoir une démarche pénitentielle communautaire en référence à une détresse commune, en particulier aussi en référence à une faute collective de toute la société à laquelle l'Église ou les chrétiens ont part, et dans laquelle ils reconnaissent un péché devant Dieu. Cela aussi appellerait une nouvelle réflexion. Il me reste simplement à dire que de même que la faute collective, inscrite dans les structures d'une société ou d'une économie par exemple, ne supprime ni la part personnelle que tel individu peut avoir conscience de prendre à cette faute, ni la faute personnelle qui peut être, et qui souvent est autre encore que la faute collective ou qui est la faute personnelle contractée au sein d'une faute collective, de même le sacrement de pénitence ou de réconciliation comme démarche communautaire ne saurait supprimer ce sacrement comme recours individuel, autrement

dit comme offre du Christ dans son Église non seulement à tous communautairement, mais aussi à chacun individuellement. On peut réfléchir sur les raisons de toutes sortes qui peuvent privilégier dans la conscience courante d'une époque l'aspect communautaire de la démarche pénitentielle ou de réconciliation sur l'aspect individuel ou inversement ; en tant que l'homme est toujours à la fois être collectif et être individuel, en tant aussi qu'il y a à la fois chez l'homme une imbrication dans les conditions de toute la société et en même temps une individualité unique, avec sa pudeur (inscrite selon Genèse 3 dans la création de Dieu) ou, comme on pourrait dire, son « jardin secret », les deux formes du sacrement de pénitence, de réconciliation, communautaire et individuelle, sont complémentaires et ne sauraient s'annuler l'une l'autre.